



**ASSOCIATION DES
CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

13, rue du 4 septembre - F 75002 PARIS
Tel.: +33 (0) 1 53 21 90 89 - Fax.: +33 (0) 1 53 21 95 90

Association nationale
Française de la FICPI



Brève présentation de l'ACPI

L'Association des Conseils en Propriété Industrielle (ACPI) est une association indépendante qui regroupe les dirigeants de la plupart et des plus importants Cabinets Français du domaine. Environ 80% des Conseils en Propriété Industrielle français exercent dans ces Cabinets.

L'ACPI a pour but de :

- Favoriser l'esprit d'entreprise dans le Conseil en Propriété Industrielle exercé sous forme de profession libérale.
- Concourir au développement de la Propriété Industrielle en France.
- Apporter aux responsables administratifs et politiques, en France, en Europe et à l'échelle Mondiale, la connaissance et l'expérience de ses membres en fournissant des propositions et avis sur les projets législatifs et l'organisation administrative de son domaine.
- Maintenir et développer l'expertise de ses membres par l'information et la formation.

L'ACPI est membre de la FICPI (www.ficpi.org) dont elle est le groupe Français.

La Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, ou FICPI, représente les professionnels libéraux de la propriété intellectuelle de plus de 85 pays. La FICPI s'attache à suivre l'évolution internationale du droit de la propriété intellectuelle. Elle y contribue, en tant qu'organisation non gouvernementale et expert reconnu, qui intervient en particulier auprès d'autorités internationales dans le domaine, telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office Européen des Brevets (OEB) ou l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).

La Propriété Intellectuelle, pour des entreprises innovantes en Europe et dans le Monde.